

INSTITUT

DU DROIT DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE

Colloque/ Débat

L'ALIENATION PARENTALE : MYTHE ET REALITE

Vendredi 3 juillet 2019 – 9h/13h30

Proposé par le groupe de travail de l'IDFP
« l'intérêt supérieur de l'enfant » dans le cadre de son cycle
« Mythe et réalité »

Animé par

Emmanuelle GOBY

Avocate au Barreau de Paris, membre du C.A de l'IDFP
Présidente du groupe de travail « l'intérêt supérieur de l'enfant »

Avec

Paul BENSUSSAN

Psychiatre, Expert agréé par la Cour de cassation et par la Cour pénale
internationale

Marie BERGER

Avocate au Barreau de Genève, Associée au cabinet BRS

Frédérique BOZZI

Conseillère à la 1^{ère} Chambre civile de la Cour de cassation

Audrey DECROIX

Psychologue clinicienne attachée au service des Affaires Familiales au
TGI de Paris

Anne-Catherine PERNOT MASSON

Pédopsychiatre, Ancienne interne des hôpitaux de Paris,
Psychanalyste, Thérapeute de la famille

Jean-Luc VIAUX

Docteur en psychologie, Professeur émérite des universités,
Expert honoraire

**Pourquoi la notion d'aliénation parentale fait-elle l'objet d'une controverse ?
L'aliénation parentale a-t-elle été reconnue par la « Classification internationale
des maladies » de l'Organisation Mondiale de la Santé (CIM-11) ?**

Existe-il des critères « objectifs » de diagnostic ?
Comment les autres pays abordent-ils ces cas spécifiques de rupture du lien parent-enfant ?
En France, de quels outils juridiques et thérapeutiques disposons-nous ?
Quelle est la politique de la Cour de cassation en matière de toute puissance parentale ?
Existe-t-il des recommandations à tenir sur le plan psychologique comme sur le plan judiciaire ?
Est-il possible de réparer le lien entre un parent et son enfant alors que celui-ci semble irrémédiablement rompu ?

Ce colloque sera l'occasion de revenir sur cette notion controversée avec le plus de technicité et d'objectivité possible

INSCRIPTION

Lieu : Maison du Barreau
2, rue de Harlay – PARIS 1er

Adhérent IDFP : 80€ttc (67€ht)
Non adhérent IDFP : 120€ttc (100€ht)
Non adhérent moins de 3 ans de Barreau : 60€ttc (50€ht)
Elèves avocats : gratuit

Inscription et règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP.20.12.2019
<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

Ou par chèque à l'ordre de IDFP – 130 av. de Villiers - 75017 PARIS
En indiquant :

Nom/prénom

Adresse :

Mail :

institut@institut-dfp.com – www.institut-dfp.com



l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.